

Informations de base

2018/2088(INI)

INI - Procédure d'initiative

Politique industrielle européenne globale sur l'intelligence artificielle et la robotique

Subject

3.30.06 Technologies de l'information et de la communication, technologies numériques
3.40 Politique industrielle
3.40.06 Industries électronique, électrotechnique, TIC, robotique



Procédure terminée

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	FOX Ashley (ECR)	23/10/2018
	Rapporteur(e) fictif/fictive SAUDARGAS Algirdas (PPE) KAILI Eva (S&D) NAGTEGAAL Caroline (ALDE) SYLIKOTIS Neoklis (GUE /NGL) BÜTIKOFER Reinhard (Verts /ALE) TAMBURRANO Dario (EFDD) KAPPEL Barbara (ENF)	
Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
EMPL Emploi et affaires sociales	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	PIECHA Bolesław G. (ECR)	02/05/2018
IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs (Commission associée)	CHARANZOVÁ Dita (ALDE)	16/05/2018
REGI Développement régional		

		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	JURI Affaires juridiques (Commission associée)	DELVAUX Mady (S&D)	15/05/2018
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures (Commission associée)	BONI Michał (PPE)	20/06/2018
Commission européenne	DG de la Commission Commerce et sécurité économique	Commissaire BIENKOWSKA Elzbieta	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
14/06/2018	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
14/01/2019	Vote en commission		
30/01/2019	Dépôt du rapport de la commission	A8-0019/2019	Résumé
11/02/2019	Débat en plénière		
12/02/2019	Décision du Parlement	T8-0081/2019	Résumé
12/02/2019	Résultat du vote au parlement		
12/02/2019	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2088(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/8/13327

Portail de documentation
Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE630.525	14/11/2018	
Avis de la commission	ENVI	PE623.609	21/11/2018	
Avis de la commission	IMCO	PE631.809	07/12/2018	
Amendements déposés en commission		PE631.926	10/12/2018	
Avis spécifique	JURI	PE631.777	12/12/2018	
Avis de la commission	LIBE	PE629.403	13/12/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0019/2019	30/01/2019	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0081/2019	12/02/2019	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2019)327	17/07/2019	

Politique industrielle européenne globale sur l'intelligence artificielle et la robotique

2018/2088(INI) - 12/02/2019 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 572 voix pour, 54 contre et 45 abstentions une résolution sur une politique industrielle européenne globale sur l'intelligence artificielle et la robotique.

Les députés ont souligné que l'IA et la robotique stimulent l'innovation, donnant lieu à de nouveaux modèles d'entreprise et jouant un rôle clé dans la transformation des sociétés et la numérisation des économies dans de nombreux secteurs, tels que l'industrie, les soins de santé, la construction et les transports. Toutefois, l'IA et la robotique devraient être développées et déployées de manière centrée sur l'homme en vue de soutenir les personnes dans le cadre de leur travail et à leur domicile.

Le Parlement a formulé une série de recommandations.

Le travail à l'ère de l'intelligence artificielle et de la robotique

L'automatisation combinée à l'intelligence artificielle va accroître la productivité et donc augmenter la production. Certains emplois seront remplacés mais de nouveaux emplois seront également créés. Comme des citoyens de tout âge seront concernés, les députés ont indiqué qu'il convient d'adapter les programmes d'enseignement, y compris en mettant en place de nouveaux parcours de formation et au moyen de nouvelles technologies de transmission incluant l'acquisition des compétences numériques depuis l'enseignement fondamental jusqu'à l'apprentissage tout au long de la vie.

Les députés ont recommandé que les États membres, aux côtés des acteurs du secteur privé, répertorient les risques et élaborent des stratégies afin de garantir la mise au point de programmes de reconversion et de requalification des travailleurs secteurs les plus touchés par l'automatisation des tâches.

Utilisation malveillante de l'intelligence artificielle et droits fondamentaux

Le Parlement a souligné que les usages malveillants ou négligents de l'IA pourraient mettre en péril la sécurité numérique, physique et publique, car l'intelligence artificielle pourrait être utilisée pour mener des attaques contre des services de la société de l'information et des machines connectées. Il a invité la Commission à :

- proposer un cadre qui réprime les pratiques de manipulation de la perception lorsque du contenu personnalisé ou des fils d'actualité sont à l'origine de sentiments négatifs et d'une déformation de la perception de la réalité susceptibles d'avoir des répercussions néfastes (vis-à-vis, par exemple, de résultats électoraux ou de problématiques sociales telles que la migration);

- prendre connaissance des défis sociaux découlant des pratiques de classement des citoyens, qui ne devraient pas faire l'objet d'une discrimination sur la base de leur classement.

La voie technologique vers l'intelligence artificielle et la robotique

Le Parlement a salué la proposition de la Commission relative au programme pour une Europe numérique et le budget de 2,5 milliards d'EUR consacré à l'intelligence artificielle, ainsi que la hausse du financement au titre du programme Horizon 2020. Il a souligné que la recherche en matière d'IA devait investir non seulement dans la technologie et l'innovation mais aussi dans les domaines sociaux, éthiques et de la responsabilité, tout modèle d'IA déployé devant être éthique dès sa conception.

Les députés ont recommandé d'investir davantage afin de rester compétitif et de faciliter l'accès à des informations crédibles visant à répondre aux principales préoccupations vis-à-vis de l'IA et de la robotique, comme le respect de la vie privée, la sécurité et la transparence dans la prise de décision. Ils ont également souligné qu'un développement rapide, sûr et sécurisé de la 5G est essentiel pour garantir que l'Union puisse tirer pleinement avantage de l'IA et se protéger contre les menaces pour la cybersécurité.

Politique industrielle

Les députés ont recommandé de recourir à des partenariats public-privé et de les promouvoir en vue de rechercher des solutions aux principaux défis tout en insistant sur la nécessité de normaliser la conception des systèmes d'IA et leur utilisation.

Le Parlement a souligné l'importance de concentrer le soutien public apporté à l'IA sur les secteurs stratégiques dans lesquels l'industrie européenne a le plus de chances de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial et qui présentent une valeur ajoutée d'intérêt public général à savoir le secteur public, la santé, l'énergie, les transports, l'agriculture et la chaîne alimentaire, la cybersécurité et les PME.

Cadre juridique

Les députés ont demandé à la Commission, en vue de promouvoir un environnement réglementaire favorable au développement de l'IA, de réévaluer régulièrement la législation en vigueur afin de s'assurer qu'elle soit adaptée à son objectif en ce qui concerne l'IA, tout en respectant les valeurs fondamentales de l'Union.

Le Parlement a constaté que l'IA est une notion qui englobe un large éventail de produits et d'applications, à commencer par l'automatisation, les algorithmes, l'intelligence artificielle étroite et l'intelligence artificielle générale. Il conviendrait d'envisager avec précaution toute loi ou réglementation globale de l'IA, car la réglementation sectorielle peut prévoir des politiques suffisamment générales mais également affinées jusqu'à un niveau significatif pour le secteur industriel.

Aspects éthiques

Le Parlement a demandé la création d'une charte éthique des bonnes pratiques en matière d'IA et de robotique à suivre par les entreprises et les experts. Il a invité la Commission à :

- veiller à ce que les demandes fondées sur l'IA ne puissent pas utiliser des données collectées auprès de différentes sources sans avoir préalablement reçu le consentement des personnes concernées ;

- créer un cadre garantissant que le consentement explicite des personnes concernées générera des données uniquement aux fins prévues ;

respecter le droit des citoyens à une vie hors ligne ainsi qu'à garantir l'absence de discrimination vis-à-vis des citoyens pour lesquels il n'existe pas de données enregistrées.

La résolution a souligné que des règles éthiques doivent être en place pour garantir un développement de l'IA centré sur l'homme, la responsabilité et la transparence des systèmes décisionnels algorithmiques, la clarté des règles de responsabilité et l'équité.

Gouvernance

Les députés ont invité la Commission et les États membres à envisager la création d'une agence réglementaire européenne de l'IA et de la prise de décision algorithmique, entre autres, qui serait chargée notamment :

- d'établir une matrice d'évaluation des risques pour la classification des types d'algorithmes et des domaines d'application en fonction de leur potentiel d'incidence négative significative sur les citoyens ;

- de se pencher sur l'utilisation de systèmes algorithmiques en cas de soupçon de violation des droits de l'homme (par exemple, des preuves fournies par un lanceur d'alerte) ;

de renforcer l'efficacité du mécanisme de responsabilité en matière délictuelle ;

- de contrôler les analyses d'impact algorithmiques des systèmes ayant une incidence de haut niveau en vue d'approuver ou de rejeter les utilisations proposées de la prise de décision algorithmique dans des domaines d'application très sensibles et/ou critiques sur le plan de la sécurité (par exemple, les soins de santé privés).

Face aux différents modèles en cours d'élaboration dans les pays tiers, plus spécifiquement aux États-Unis, en Chine, en Russie et en Israël, le Parlement a souligné l'approche fondée sur les valeurs qui est utilisée en Europe et la nécessité de coopérer avec des partenaires internationaux dans des contextes bilatéraux et multilatéraux, aux fins de l'évolution et de l'adoption éthiques de l'IA.

Politique industrielle européenne globale sur l'intelligence artificielle et la robotique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté un rapport d'initiative d'Ashley FOX (ECR, UK) sur une politique industrielle européenne globale sur l'intelligence artificielle et la robotique.

L'IA évolue rapidement et fait déjà partie de la vie quotidienne depuis plusieurs années. L'IA et la robotique stimulent l'innovation, donnant lieu à de nouveaux modèles d'entreprise et jouant un rôle clé dans la transformation des sociétés et la numérisation des économies dans de nombreux secteurs, tels que l'industrie, les soins de santé, la construction et les transports.

A la lumière de ce phénomène, le rapport a formulé une série de recommandations.

Une société soutenue par l'intelligence artificielle et la robotique

L'automatisation combinée à l'intelligence artificielle va accroître la productivité et donc augmenter la production. Certains emplois seront remplacés mais de nouveaux emplois seront également créés. Dans ce contexte, les députés ont recommandé que les États membres, aux côtés des acteurs du secteur privé, répertorient les risques et élaborent des stratégies afin de garantir la mise au point de programmes de reconversion et de requalification des travailleurs secteurs les plus touchés par l'automatisation des tâches. Les programmes d'enseignement devraient également être adaptés.

Préoccupés par la possible utilisation malveillante de l'intelligence artificielle au détriment des droits fondamentaux, le rapport a préconisé que la recherche consacrée à l'IA s'attache également à repérer les cas où l'IA et la robotique peuvent être corrompues, que ce soit accidentellement ou par malveillance.

La voie technologique vers l'intelligence artificielle et la robotique

Le rapport a salué la proposition de la Commission relative au programme pour une Europe numérique et le budget de 2,5 milliards d'EUR consacré à l'intelligence artificielle, ainsi que la hausse du financement au titre du programme Horizon 2020. Il a souligné que la recherche en matière d'IA devait investir non seulement dans la technologie et l'innovation mais aussi dans les domaines sociaux, éthiques et de la responsabilité, tout modèle d'IA déployé devant être éthique dès sa conception.

Les députés ont recommandé d'investir davantage afin de rester compétitif et de faciliter l'accès à des informations crédibles visant à répondre aux principales préoccupations vis-à-vis de l'IA et de la robotique, comme le respect de la vie privée, la sécurité et la transparence dans la prise de décision en vue de faciliter l'acceptation de l'intelligence artificielle par la société. Ils ont également souligné qu'un développement rapide, sûr et sécurisé de la 5G est essentiel pour garantir que l'Union puisse tirer pleinement avantage de l'IA et se protéger contre les menaces pour la cybersécurité.

Politique industrielle

Les députés ont recommandé de recourir à des partenariats public-privé et de les promouvoir en vue de rechercher des solutions aux principaux défis tout en insistant sur la nécessité de normaliser la conception des systèmes d'IA et leur utilisation.

Le rapport a souligné l'importance de concentrer le soutien public apporté à l'IA sur les secteurs stratégiques dans lesquels l'industrie européenne a le plus de chances de jouer un rôle de premier plan au niveau mondial et qui présentent une valeur ajoutée d'intérêt public général à savoir le secteur public, la santé, l'énergie, les transports, l'agriculture et la chaîne alimentaire, la cybersécurité et les PME.

Cadre juridique

Les députés ont demandé à la Commission, en vue de promouvoir un environnement réglementaire favorable au développement de l'IA, de réévaluer régulièrement la législation en vigueur afin de s'assurer qu'elle soit adaptée à son objectif en ce qui concerne l'IA, tout en respectant les valeurs fondamentales de l'Union.

Le rapport a souligné l'importance du principe de reconnaissance mutuelle en ce qui concerne l'utilisation transfrontière des produits intelligents, notamment des robots et la nécessité d'intégrer la sécurité et le respect de la vie privée dans les principes de conception de leurs politiques relatives à la robotique et à l'intelligence artificielle. Tout cadre réglementaire à venir de l'Union en matière d'IA devrait respecter la confidentialité des communications et la protection des données à caractère personnel.

Les députés ont demandé la création d'une charte éthique des bonnes pratiques en matière d'IA et de robotique à suivre par les entreprises et les experts, soulignant que des règles éthiques devraient être en place pour garantir un développement de l'IA centré sur l'homme, la responsabilité et la transparence des systèmes décisionnels algorithmiques, la clarté des règles de responsabilité et l'équité.

Gouvernance

Les députés ont invité la Commission et les États membres à envisager la création d'une agence réglementaire européenne de l'IA et de la prise de décision algorithmique, qui serait chargée notamment:

- d'établir une matrice d'évaluation des risques pour la classification des types d'algorithmes et des domaines d'application en fonction de leur potentiel d'incidence négative significative sur les citoyens;
- de se pencher sur l'utilisation de systèmes algorithmiques en cas de soupçon de violation des droits de l'homme (par exemple, des preuves fournies par un lanceur d'alerte);
- de fournir des conseils à d'autres agences réglementaires concernant les systèmes algorithmiques relevant de leurs compétences;

- de renforcer l'efficacité du mécanisme de responsabilité en matière délictuelle ;
- de contrôler les analyses d'impact algorithmiques des systèmes ayant une incidence de haut niveau en vue d'approuver ou de rejeter les utilisations proposées de la prise de décision algorithmique dans des domaines d'application très sensibles et/ou critiques sur le plan de la sécurité (par exemple, les soins de santé privés);
- d'enquêter sur les cas présumés de violation de droits par des systèmes de décision algorithmiques.